

ODD BURGER CORPORATION (la « **Société** » ou « **Odd Burger** »)

PARTIE 1 : SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Titres placés :	Jusqu'à 20 000 000 d'unités (les « unités »).
Description des titres placés :	Chaque unité sera composée de une action ordinaire de la Société et de un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription ») de la Société. Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,40 \$ CA à tout moment pendant la période de 24 mois qui suivra la date de clôture.
Prix d'offre :	0,25 \$ par unité.
Nombre minimum et maximum de titres pouvant être placés :	Un nombre minimum de 4 000 000 d'unités (1 000 000 \$) et un nombre maximum de 20 000 000 d'unités (5 000 000 \$).
Modalités de paiement :	Une traite bancaire ou un chèque certifié à la clôture.
Date de clôture proposée :	Vers le 20 janvier 2023 (la « date de clôture »).
Agent de placement :	Non
La bourse et le système de cotation, le cas échéant, sur lesquels les titres sont inscrits à la cote, se négocient ou sont cotés	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « ODD », à la cote du marché OTCQB sous le symbole « ODDAF et à la cote de la Frankfurt Stock Exchange sous le symbole « IA9 ».
Le cours de clôture des titres de l'émetteur le jour de bourse précédent la date des présentes :	Le 19 décembre 2022, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSXV s'établissait à 0,33 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Odd Burger Corporation procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**

- Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.
- Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$.
- Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.
- Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation des porteurs de titres.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre contient de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables, qui s'appuient sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les opinions internes actuelles de la Société. L'information prospective qui figure dans le présent document d'offre n'est valable qu'à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs et cette information prospective comprennent, notamment des énoncés portant sur les plans d'exploration aux terrains miniers de la Société, y compris les échéanciers d'exploration et les coûts escomptés; la réalisation du placement, les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; le produit minimal ou maximal tiré du placement; ainsi que la réalisation et la date du placement. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective portent sur des événements futurs et le rendement futur et comprennent des énoncés sur les attentes et les croyances de la direction en fonction de l'information dont la Société dispose à l'heure actuelle. Il est souvent possible, mais pas toujours, de repérer ces énoncés prospectifs et cette information prospective par l'emploi de termes tels que « planifie », « prévoit », « éventuel », « est prévu », « escompté », « est ciblé », « budget », « échéancier », « estimations », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « est d'avis », y compris l'emploi de formes négatives ou de variantes de ces termes ou d'expressions similaires, ou la présence d'énoncés selon lesquels certains événements, certaines mesures ou certains résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » se produire, être appliqués ou être atteints, ou se produiront, seront appliqués ou seront atteints.

Les énoncés prospectifs ou l'information prospective comportent des risques et des impondérables qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs ou dans l'information prospective, y compris les risques et les impondérables se rapportant à ce qui suit : la conjoncture économique et commerciale générale; l'approbation du placement par les organismes de réglementation; la réalisation du placement; les fluctuations du prix des produits de base; l'offre et la demande à l'égard du nickel, les livraisons de nickel ainsi que le cours et la volatilité du nickel et des autres métaux; les modifications des paramètres du projet à mesure que les plans d'exploration se concrétisent; les coûts d'exploration, dont le coût pour la main-d'œuvre et l'équipement; les risques et les impondérables liés à l'obtention et au maintien des licences, des permis ou des droits de surface nécessaires; les fluctuations sur le marché du crédit et la conjoncture générale sur les marchés financiers; la capacité à se procurer du matériel et des fournitures d'exploitation en quantité suffisante et dans les délais requis; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs compétents; l'incidence de la valeur du dollar canadien, du dollar américain et des taux de change sur les coûts et les résultats financiers; la concurrence sur le marché; la correspondance des résultats d'exploration aux attentes de la Société; les changements apportés aux taux d'imposition et aux pratiques fiscales; les difficultés techniques liées aux activités minières; les modifications apportées à la réglementation environnementale; les problèmes liés à la conformité environnementale; les autres risques propres au secteur minier; et les risques liés à l'incidence de la pandémie de COVID-19. Si l'un

ou plusieurs de ces risques et de ces impondérables se matérialisaient, ou si des hypothèses sous-jacentes se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou dans l'information prospective. Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs importants pouvant entraîner un écart important avec les résultats réels, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux qui ont été prévus, estimés ou souhaités. Pour obtenir d'autres renseignements sur la Société ainsi que sur les risques et les difficultés inhérents à ses activités, les investisseurs devraient examiner les documents annuels de la Société qui peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. La Société ne garantit aucunement que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés et cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et à l'information prospective. Les énoncés prospectifs ne sont exacts qu'à la date où ils sont formulés. Sauf dans la mesure exigée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour l'information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances ou de tout autre motif.

PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Le texte qui suit résume brièvement les activités qu'exerce l'émetteur ou qu'il prévoit exercer.

Odd Burger est une chaîne de restaurants végétaliens à service rapide détenus par la société ou par des franchisés de même qu'une société de technologie alimentaire qui fabrique une gamme de substituts de protéines et de produits laitiers d'origine végétale et qui les distribue à des canaux de services alimentaires sous le nom de marque Preposterous Foods. Les restaurants Odd Burger fonctionnent comme des cuisines intelligentes qui font appel à une technique de cuisson de pointe et à des solutions d'automatisation dans le but d'offrir une expérience délicieuse aux clients désireux de faire des choix sains et durables en matière d'alimentation rapide. Odd Burger révolutionne l'industrie de la restauration rapide et conçoit une nourriture rapide sans culpabilité grâce à sa faible empreinte commerciale optimisée pour la livraison et les mets à emporter, sa technique de cuisson avancée, ses prix compétitifs, sa chaîne d'approvisionnement intégrée verticalement et ses ingrédients sains.

À l'heure actuelle, Odd Burger compte des emplacements à Brampton (Ontario), à Calgary (Alberta), à Hamilton (Ontario), à London (Ontario), à Toronto (Ontario), à Vaughn (Ontario), à Waterloo (Ontario), à Whitby (Ontario) et à Windsor (Ontario).

Événements récents

Le texte qui suit résume brièvement les principaux événements récents mettant en cause l'émetteur.

Le 10 décembre 2022, la Société a ouvert son premier emplacement dans l'Ouest canadien à Calgary, en Alberta. Le restaurant Odd Burger de Calgary est son premier emplacement à l'extérieur de l'Ontario et constitue un jalon important pour l'entreprise, tandis qu'elle cherche à accroître sa portée au Canada et ailleurs.

Le 5 octobre 2022, la Société a donné le coup d'envoi à ses activités de franchisage aux États-Unis et elle a l'intention de commencer à offrir et à vendre des franchises dans 25 États des États-Unis, à savoir l'Alabama, l'Alaska, l'Arizona, l'Arkansas, le Colorado, le Delaware, le District de Columbia, l'Idaho, l'Iowa, le Kansas, le Massachusetts, le Mississippi, le Missouri, le Montana, le Nevada, le New Hampshire, le New Jersey, le Nouveau-Mexique, l'Ohio, l'Oklahoma, l'Oregon, la Pennsylvanie, le Tennessee, le Vermont, la Virginie-Occidentale et le Wyoming. Des offres et des ventes devraient être lancées en Floride, en Indiana, au Kentucky, en Michigan, au Nebraska, au Dakota du Sud, au Texas, en Utah et au Wisconsin une fois les dépôts exigés réalisés dans chacun de ces États.

Le tableau suivant présente un sommaire des progrès accomplis aux emplacements canadiens précédemment annoncés :

Emplacement	État	Ouverture prévue
Edmonton (Alb.)	Offre de bail soumise pour l'emplacement, en attente de l'acceptation du locateur.	À dét.
Oakville (Ont.)	Emplacement retenu, permis en cours de rédaction.	Printemps 2023
Ottawa (Ont.)	Offre de bail soumise pour l'emplacement, en attente de l'acceptation du locateur.	À dét.
Oshawa (Ont.)	Permis en cours de rédaction.	Printemps 2023
Nanaimo (C.-B.)	Recherche d'emplacements.	À dét.
Regina (Sask.)	Offre de bail soumise pour l'emplacement, en attente de l'acceptation du locateur.	À dét.
Surrey/Burnaby (C.-B.)	Recherche d'emplacements.	À dét.
Toronto, Broadview (Ont.)	Travaux du locateur terminés, reprise de la construction après inspection.	Printemps 2023
Vancouver (C.-B.)	Offre de bail soumise pour l'emplacement, en attente de l'acceptation du locateur.	À dét.
Victoria (C.-B.)	Emplacement retenu, permis en cours de rédaction.	Été 2023

Le 17 août 2022, la Société a lancé son application mobile pour les appareils Apple et Android. Cette application propose aux clients un programme de fidélisation qui leur permet de collecter des points lorsqu'ils passent des commandes au moyen de l'appli, puis d'échanger ces points pour des aliments Odd Burger ou des crédits pour des achats futurs. Près de 1 000 nouveaux utilisateurs ont téléchargé l'appli mobile en 48 heures.

Le 6 juillet 2022, la Société a annoncé qu'elle avait acquis un terrain à London, en Ontario, pour y aménager une nouvelle installation de fabrication de 50 000 pi². L'achat de cette parcelle de terrain de 5,5 acres a été fait auprès de la ville de London et approuvé par le conseil municipal le 5 juillet 2022. Une fois construite, la nouvelle installation devrait être exploitée par la filiale de fabrication et de technologie alimentaire Preposterous Foods Inc. d'Odd Burger et servir pour la production de sa gamme de protéines d'origine végétale et de sauces sans produits laitiers. Il faudra de un à deux ans pour construire l'installation une fois les permis approuvés.

En mars 2022, Odd Burger a signé une convention de représentation régionale avec Sai-Ganesh Entreprises pour ajouter 36 emplacements supplémentaires en Alberta et en Colombie-Britannique au cours des 7 prochaines années. En juin 2022, Odd Burger a signé une deuxième convention de représentation régionale pour l'Ontario avec Starke Corporation qui prévoit l'ajout de 40 nouveaux emplacements dans la province sur une période de 8 ans. En tout, Odd Burger compte 92 emplacements en activité ou visés par des conventions de représentation régionale au Canada, ce qui en fait l'une des chaînes de restauration végétalienne affichant la plus forte progression au pays.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours de la période de 12 mois ayant précédé la date du présent document d'offre.

Les derniers états financiers de la Société contenaient une note concernant la continuité de l'exploitation. La direction était au fait, au moment de son évaluation de la continuité de l'exploitation, des pertes récurrentes et des sorties nettes de fonds continues qui étaient susceptibles de laisser planer un doute sérieux sur la capacité de la Société à poursuivre l'exploitation de son entreprise. Le placement est censé permettre à la Société de poursuivre son expansion, en vue de générer des mouvements positifs de trésorerie durables, et il ne devrait pas influencer la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Nos objectifs commerciaux pour les douze prochains mois sont les suivants :

Échéancier	Objectif
T1 2023	• Constituer une équipe d'exploitation aux É.-U. • Terminer l'inscription de franchises dans des États clés. • Élaborer des plans de marketing aux É.-U. • Mettre sur pied une chaîne d'approvisionnement aux É.-U. • Accroître la capacité de production alimentaire à l'installation actuelle.
T2 2023	• Constituer une équipe d'exploitation dans l'Union européenne (UE). • Concevoir une structure juridique et commerciale pour l'UE. • Trouver des fournisseurs et développer des produits pour l'UE avec des conditionneurs à forfait. • Commencer la construction du premier emplacement aux É.-U.
T3 2023	• Ouvrir le premier emplacement aux É.-U. • Accroître la présence au Québec. • Acquérir une capacité de fabrication supplémentaire.
T4 2023	• Ouvrir le premier emplacement dans l'UE. • Commencer un processus d'expansion dans d'autres territoires (Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud, etc.) • Ouvrir un 20^e emplacement au Canada.

PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Fonds disponibles

Le tableau suivant indique le produit net tiré du placement et les fonds qui seront disponibles après le placement :

		Dans l'hypothèse du placement minimal	Dans l'hypothèse du placement maximal
A.	Montant à recueillir	1 000 000 \$	5 000 000 \$
B.	Commissions de placement et frais	35 000 \$	311 500 \$
C.	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs, etc.)	35 000 \$	50 000 \$
D.	Produit net : $D = A - (B + C)$	930 000 \$	4 638 500
E.	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	(885 000) \$	(885 000) \$
F.	Sources de financement supplémentaires	400 000 \$	-
G.	Total des fonds disponibles : $G = D + E + F$	445 000 \$	3 753 500 \$

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Nous affecterons les fonds disponibles comme suit :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du placement minimal	Dans l'hypothèse du placement maximal
Achever l'acquisition de terrains pour les franchises canadiennes	172 000 \$	572 000 \$
Établir une présence aux É.-U. et constituer une équipe d'exploitation américaine	150 000 \$	400 000 \$
Entamer une expansion internationale en Europe	100 000 \$	450 000 \$
Accroître la capacité actuelle de production	23 000 \$	250 000 \$
Fonds de roulement	- \$	2 081 500 \$
Total	445 000 \$	3 753 500 \$

Nous avons l'intention d'affecter le produit net de la façon indiquée. Nous ne réaffecterons les fonds que pour des motifs commerciaux valables.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Date du financement	Montant du financement	Emploi du produit	Emploi à ce jour	Variations
11 octobre 2022	343 000 \$	Besoins généraux du fonds de roulement	343 000 \$	Néant
9 juin 2022	100 000 \$	Vente et commercialisation des nouveaux emplacements franchisés, modernisation des installations de fabrication, réalisation des projets de construction de restaurants détenus par l'entreprise et besoins généraux du fonds de roulement	100 000 \$	Néant
10 mai 2022	329 000 \$	Vente et commercialisation des nouveaux emplacements franchisés, modernisation des installations de fabrication, réalisation des projets de construction de restaurants détenus par l'entreprise et besoins généraux du fonds de roulement	329 000 \$	Néant
31 mars 2022	500 000 \$	Vente et commercialisation des nouveaux emplacements franchisés, modernisation des installations de fabrication, réalisation des projets de construction de restaurants détenus par l'entreprise et besoins généraux du fonds de roulement	500 000 \$	Néant

PARTIE 4 : FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

- le nom du courtier, de l'intermédiaire ou de l'autre personne;
s. o.
- une description de chaque type de rémunération et le montant estimatif à payer dans chaque cas;

Le placement est réalisé sans courtier, mais la Société pourrait verser une commission de 7 % aux courtiers qui attirent des souscripteurs.

- si une commission est payée, le pourcentage du produit brut qu'elle représente, dans l'hypothèse tant d'un montant minimum que d'un montant maximum à recueillir;

7 % du produit provenant de chaque courtier.

4. les modalités de tout bon de souscription du courtier ou de toute option de l'agent, notamment le nombre de titres visés par le bon de souscription ou l'option, le prix d'exercice et la date d'expiration;

s. o.

5. si la rémunération doit être partiellement versée sous forme de titres, les modalités des titres, notamment le nombre, le type et, dans le cas d'options ou de bons de souscription, le prix d'exercice et la date d'expiration.

s. o.

Le ou les courtiers se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » de l'un ou l'autre des agents, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5 : DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Un porteur de titres peut consulter les documents d'information continue de l'émetteur à l'adresse www.sedar.com et sur notre site Web à l'adresse <https://oddburger.com/>.

PARTIE 7 : DATE ET ATTESTATION

Le 22 décembre 2022.

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 22 décembre 2021 révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

(signé) « James McInnes »

James McInnes, chef de la direction

(signé) « Ted Sehl »

Ted Sehl, chef des finances